

# ASSEMBLÉE NATIONALE

22 janvier 2024

---

CRÉANT L'HOMICIDE ROUTIER ET VISANT À LUTTER CONTRE LA VIOLENCE  
ROUTIÈRE - (N° 1751)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL92

présenté par  
Mme Brugnera, rapporteure et M. Pauget, rapporteur

-----  
**ARTICLE 2**

Après l'alinéa 7, insérer les neuf alinéas suivants :

« 2° *bis* Le I de l'article 221-8 est ainsi modifié :

« a) Après la seconde occurrence du mot : « professionnelle », la fin du 3° est supprimée ;

« b) Le second alinéa du 10° est supprimé ;

« c) les deux derniers alinéas sont supprimés.

« 2° *ter* Le I de l'article 222-44 est ainsi modifié :

« a) Après la seconde occurrence du mot : « professionnelle », la fin du 3° est supprimée ;

« b) Les deux dernières phrases du 13° sont supprimées ;

« c) Le 14° est abrogé ;

« d) Le dernier alinéa est supprimé. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.